

# COMMUNE de CORBEILLES

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL du 20 AOUT 2019

L'an 2019, le 20 Août à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de M. HORNEZ Jean-Paul, Maire

**Présents** : M. HORNEZ Jean-Paul, Maire, Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, M. CANELA Maxime, M. CONSTANT Daniel, Mme LANCELOT Corinne, M. LEBOEUF Jean-Pierre, M. GUET Francis, Mme VOGEL Florence, M. LELIEVRE Joël

**Excusés ayant donné procuration** : Mme MARTIN Isabelle à M. CONSTANT Daniel, M. FRANCCART Sébastien à M. HORNEZ Jean-Paul, Mme MAISON Sophie à M. GUET Francis, Mme CHARBONNIER Sandrine à M. CANELA Maxime, M. BRUIN Vincent à Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline

**Excusée** : Mme BARBER Catherine

Mme Corinne LANCELOT a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **1) Attribution subvention de fonctionnement 2019 aux associations (Les enfants d'abord – ACPG CATM Corbeilles)**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle pour l'année 2019 de 200 € à l'association « les enfants d'abord » ; de reconduire le montant de 400 € à l'association ACPG CATM Corbeilles ; de ne pas donner une suite favorable aux demandes de « La Ligue contre le cancer » et « l'association sportive du lycée Duhamel du Monceau à Pithiviers ».

### **2) Transfert de l'autorisation de gestion de la MARPA donnée par le Conseil Départemental à l'Association MARPA – Résidence Gâtinaise**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, sollicite le Conseil Départemental afin qu'il transfère l'autorisation de gestion de la MARPA à Corbeilles, accordée à la commune, au profit de l'association gestionnaire de l'établissement « MARPA – Résidence Gâtinaise ».

### **3) Tarif restauration scolaire au 01/09/2019**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe les tarifs des repas au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 comme suit :

- Repas enfant : 3,30 €
- Repas adulte : 5,70 €

### **4) Approbation du bilan 2018 du Centre de l'Enfance**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le bilan financier pour le fonctionnement du mercredi après-midi (extrascolaire) pour la période du 01/01/2018 au 30/08/2018 et du périscolaire pour l'année 2018 faisant apparaître les résultats suivants

RECETTES	70.564,87 €
DEPENSES	90.773,03 €

Le montant de la participation de la commune au fonctionnement de l'extrascolaire et du périscolaire pour l'année 2018 s'élève donc à **20.208,16 €**.

#### **5) Tarif garderie périscolaire au 01/09/2019**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** fixe les tarifs pour l'accueil périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 comme suit :

- **taux d'effort de 0,13%**
- **tarif plancher à 0,22 €**
- **tarif plafond à 1,22 €**
- **Goûter : 1,17 €**

#### **6) Achat parcelle M 566 consorts GAUTHIER– 431 m<sup>2</sup> au prix de 20.000 €**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise M. le maire à signer l'acte de vente de la parcelle située à l'arrière de la maison sise 10 rue du Puits de Chiard, jouxtant les parcelles de la chaufferie bois et du centre de l'enfance, pour une superficie de 431 m<sup>2</sup> au prix de 20.000 € plus frais de notaire. L'acte de vente sera confié à Me COLLET, notaire à Corbeilles.

#### **7) Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CC4V dans le cadre d'un accord local**

Compte tenu des élections municipales en mars 2020 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Art L5211-6-1), le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de maintenir la représentation actuelle des communes au sein de la CC4V, soit 46 élus.

#### **8) Approbation du rapport de la CLECT CC4V 2019**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 27 juin 2019 de la CC4V

#### **9) Adhésion à la compétence facultative « Participation au contingent SDIS » du Syndicat Intercommunal gestionnaire du centre de secours de Corbeilles**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'adhérer à la compétence optionnelle proposée par le Syndicat, relative au versement de la participation au SDIS.

#### **10) Approbation rapport d'activité 2018 du SMIRTOM**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2018 du Syndicat **MI**xte de **R**amassage et de **T**raitement des **O**rdures **M**énagères.